BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de LARRA

Communauté de commune des Hauts Tolosans

PETR PAYS TOLOSAN

Contrat 2ème génération

2022 / 2028

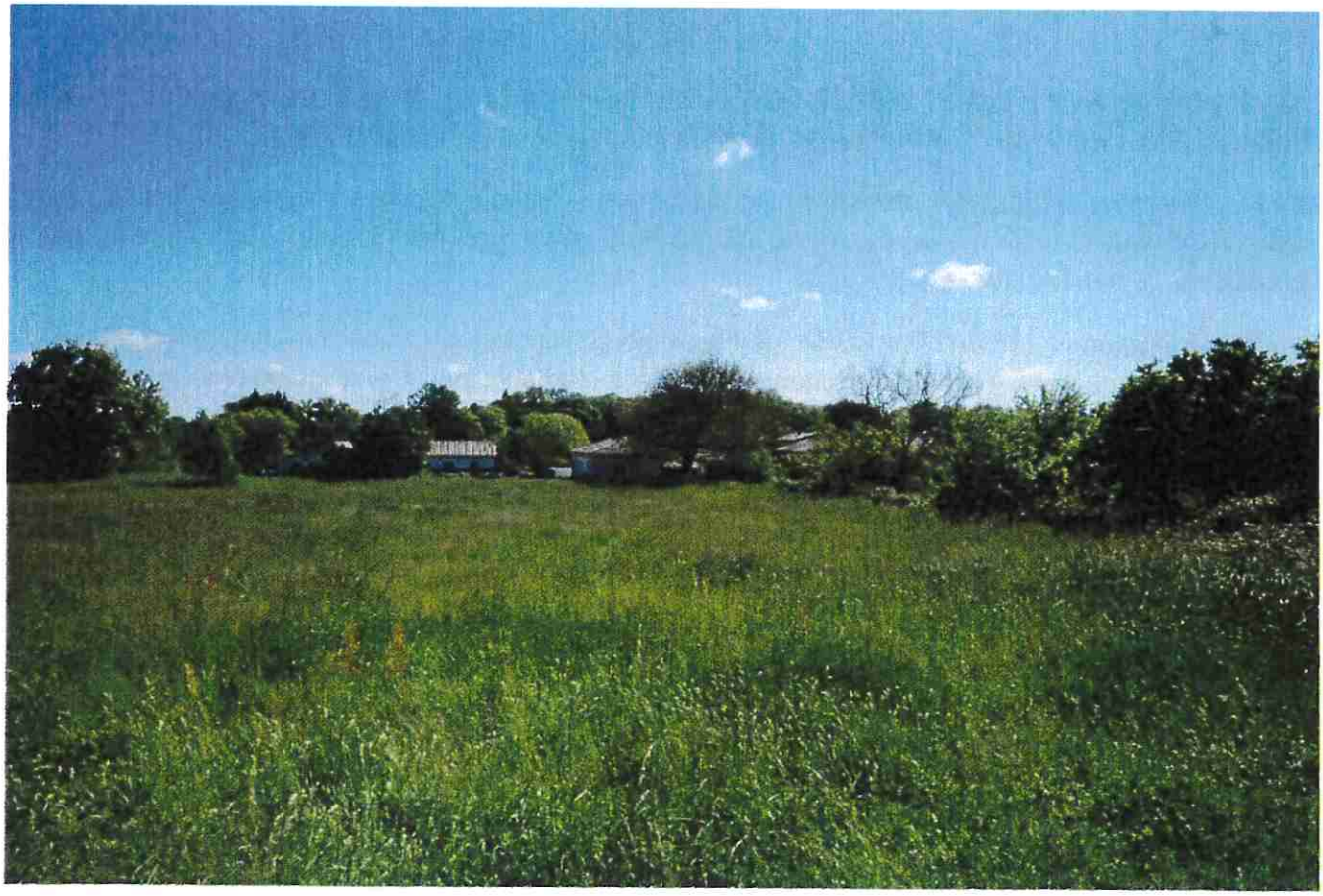

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Haute-Garonne, représenté par Sébastien VINCINI, son Président,

Le PETR Pays Tolosan, représenté par Patrice LAGORCE, son Président,

La Communauté de Communes des Hauts-Tolosans, représentée par Jean-Paul DELMAS, son Président,

La Commune de Larra, représentée par Jean Louis MOIGN, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n°22/071 du PETR Pays Tolosan en date du 14 décembre 2022 approuvant son Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée élargi à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain,

Vu la délibération de la Commune de LARRA en date du XXXXXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de XXXX / d'Agglomération de XXXXXXX en date du XXXXX,

Vu la délibération du PETR Pays Tolosan en date du 28/03/2023 approuvant l'accompagnement et le suivi des contrats « Bourgs Centres »,

Vu la délibération n° 12059 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Haute Garonne en date du 26 mars 2024,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la / les Commune-s de XXXX

Il est convenu ce qui suit :

ⓘ *A noter que* ***chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.***
Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR...) :
APRES la date du COPIL de validation du contrat *par l'ensemble des partenaires signataires,*
ET
AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional *(date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)*

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇨ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇨ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇨ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes des Hauts Tolosans,

le PETR Pays Tolosan et , la Commune de Larra, en y associant XXXXX (ex : services de l'Etat, CAUE, Chambres consulaires, etc. ...).

- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
  Sont principalement concernées les communes de : [listes des communes Bourgs-Centres mitoyennes + Ville centre].

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Larra, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- Le développement de l'offre d'habitat
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le maillage des infrastructures de mobilité
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux :

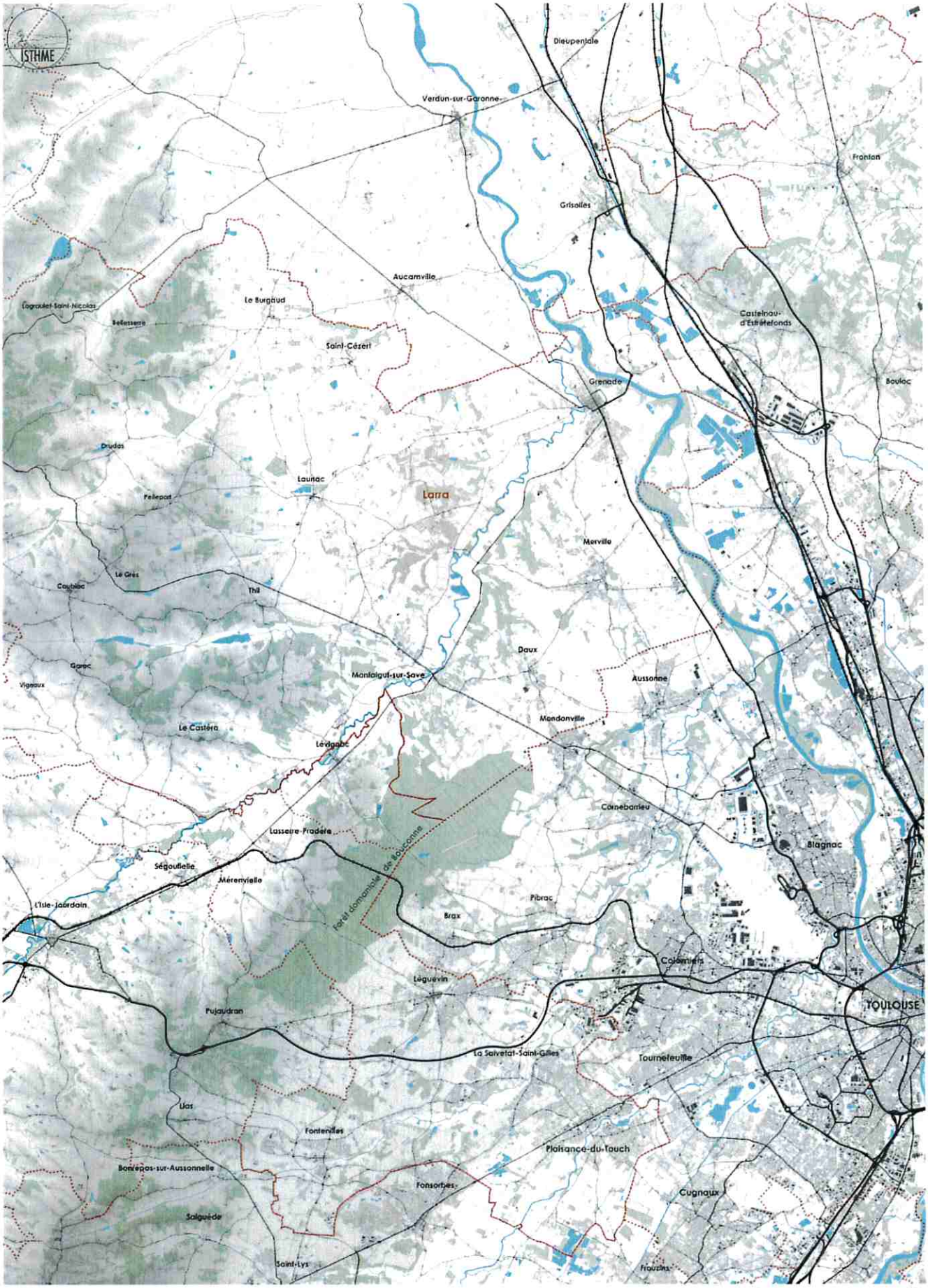
ISTHME
Dieupentale
Verdun-sur-Garonne
Grisolles
Aucamville
Le Burgaud
Bessens
Saint-Cézert
Grenade
Castelnau-d'Estrétefonds
Bouloc
Launac
Larra
Merville
Daux
Montaigut-sur-Save
Aussonne
Mondonville
Le Castera
Lasserre-Pradère
Cornebarrieu
Blagnac
Ségoufielle
Mérenvielle
Forêt domaniale de Bouconne
Pibrac
Brax
L'Isle-Jourdain
Léguevin
Colomiers
TOULOUSE
Pujaudran
La Salvetat-Saint-Gilles
Tournefeuille
Lias
Fontenilles
Plaisance-du-Touch
Fonsorbes
Cugnaux
Saiguède
Saint-Lys
Frouzins
1:100 000
LRA-A1. Carte territoriale
0 1 2 3 4 5 km

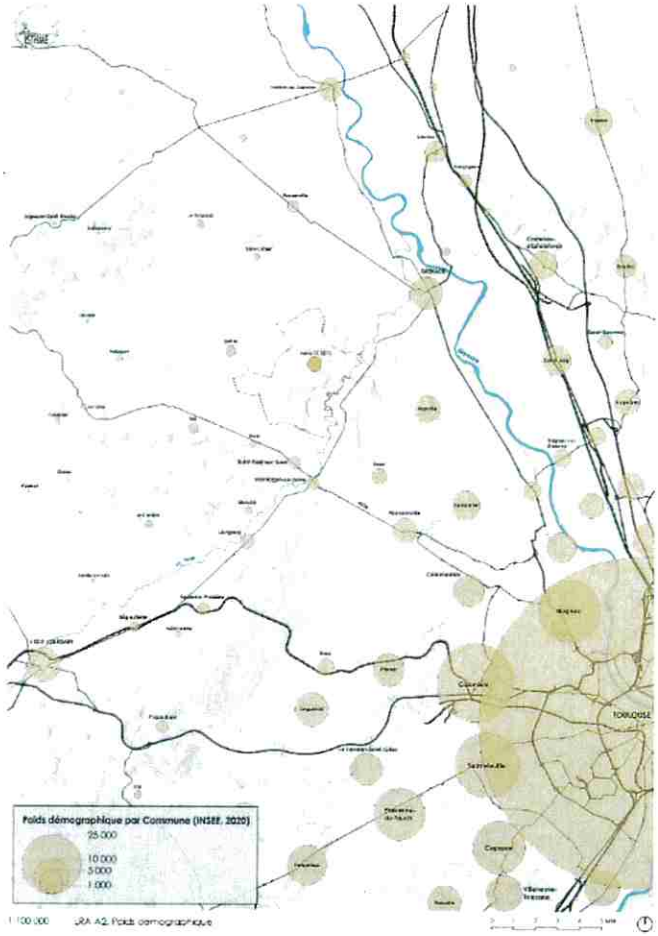

Un poids démographique qui résulte de dynamiques particulièrement récentes

La commune de Larra dispose d'un poids démographique non négligeable. Accueillant 2 181 habitants (INSEE, 2021), elle est par ailleurs entourée d'autres communes aussi peuplées, telles que Daux (2 508 habitants), Montaigut-sur-Save, (1 934 habitants) ou Saint-Paul-sur-Save (1 682 habitants), ainsi que de communes disposant d'un nombre d'habitants trois ou quatre fois supérieur, à savoir Merville (6 440 habitants) et Grenade (8 961 habitants). Située en quatrième couronne de l'agglomération toulousaine, Larra évolue dans un milieu périurbain où s'impose pourtant une ambiance nettement rurale conférée par la présence de milieux boisés entourant la vallée de la Save et son dense réseau de rivières, tout comme par l'éloignement vis-à-vis des axes de communication et des zones les plus densément peuplées.

Un taux de croissance démographique qui reste très soutenu

La commune de Larra se trouve encore en plein essor démographique. Sur la période 2014-2020, son taux de croissance interannuel moyen (+3,7%) était le plus élevé parmi toutes les communes environnantes. Seules les communes de Merville (+3,4 %) et de Montaigut-sur-Save (+2,8 %) ont enregistré des chiffres comparables. En termes absolus, sur la période en question, la commune de Larra a vu sa population augmenter d'à peu près 70 habitants supplémentaires tous les ans. Cette croissance est due à l'installation de nouveaux ménages, mais aussi à un solde très positif entre les naissances et les décès, ce qui s'explique par le profil particulièrement jeune de la plupart des habitants.

Variation annuelle de la population entre 2014 et 2020 (en valeurs relatives)

	Launac	St-Cézert	Grenade	Merville	Mont-sur-Save	St- Paul-sur-Save	Larra	Daux	Bretx	Thil
Taux d'évo. Annuel (2014)	-0,9	0,4	0,6	3,4	2,8	1,6	**3,7**	1.4	1,5	-0,5
Variation annuelle totale	-12	2	48	188	49	24	**69**	32	10	-6
Variation annuelle due au solde migratoire apparent	-24	-2	42	136	38	4	**51**	10	6	-15
Variation annuelle due au solde naturel	11	4	6	52	11	20	**18**	22	4	9

Source: INSEE, RGP, 2021

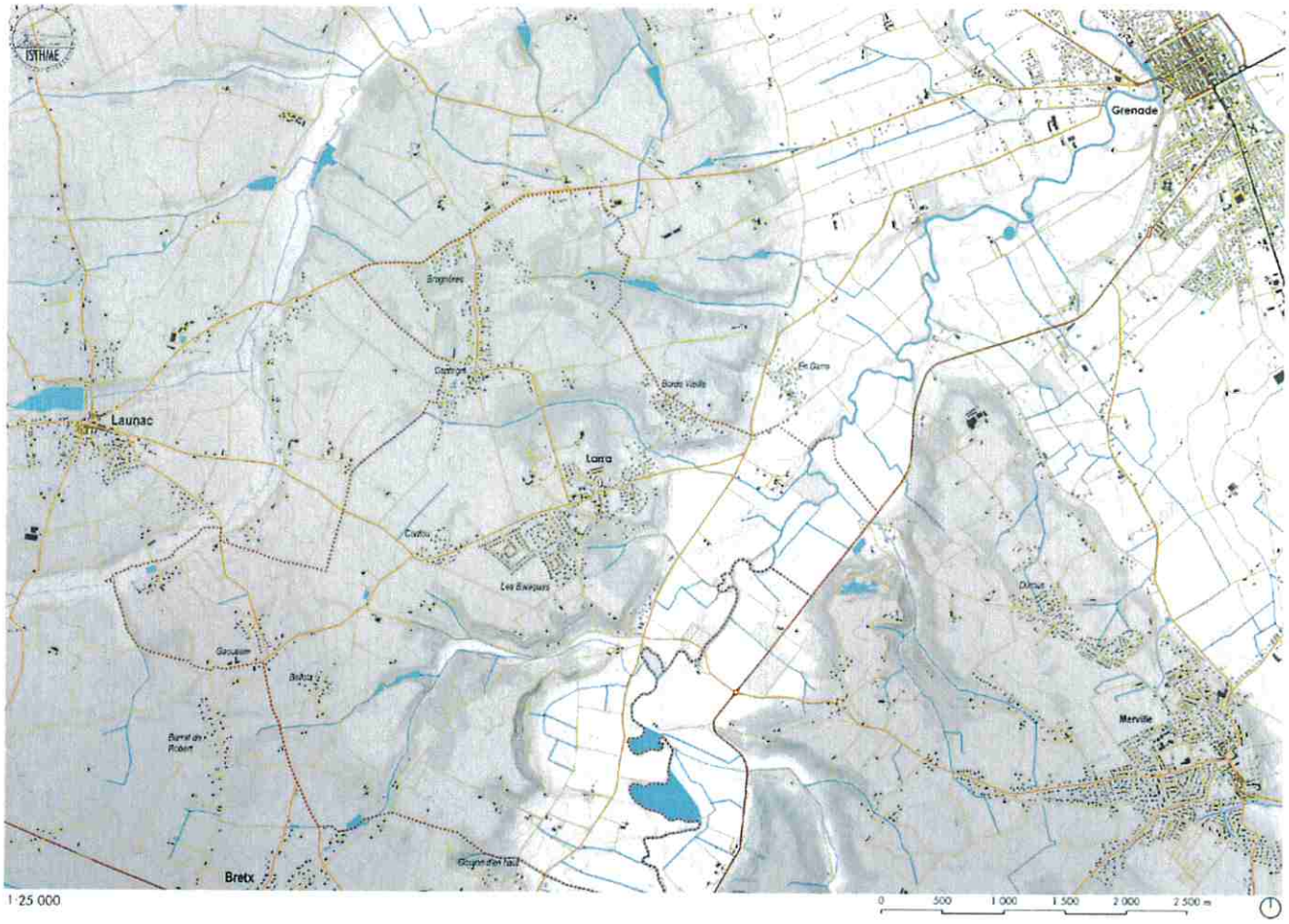

Un essor démographique lié à une deuxième vague de périurbanisation

Évoluant historiquement dans un contexte rural, désormais périurbain et en pleine mutation, la commune de Larra a entamé une phase inédite de croissance démographique à partir du milieu des années 1970. Celle-ci intervient bien plus tard qu'à Grenade (années 1940), Merville (début des années 1960), ou Daux (fin des années 1960). Larra passe ainsi de 348 habitants en 1975 à 2 181 habitants en 2021, ce qui représente une multiplication de la population par six en cinquante ans, s'imposant ainsi devant Montaigut-sur-Save, Saint-Paul-sur-Save, Launac ou Thil. Au cours des vingt-cinq dernières années (1999-2021), le poids démographique de la commune a doublé.

L'intégration de Larra dans la dynamique périurbaine ne s'est pourtant pas faite au travers du renforcement d'un centre-bourg historiquement affirmé. La commune a plutôt assisté au développement d'une multitude de quartiers et lotissements pavillonnaires, tandis qu'un processus de densification du noyau historique est intervenu à postériori : c'est d'ailleurs en plein dans cette mutation que se trouve la petite mais croissante centralité de Larra.

Cependant, du moins pour l'instant, l'accroissement démographique de Larra se traduit par une accentuation de sa vocation résidentielle et par le renforcement des déplacements pendulaires des habitants vers d'autres communes afin de répondre à leurs besoins en matière d'emploi, d'équipements, de commerces, ou de services divers.

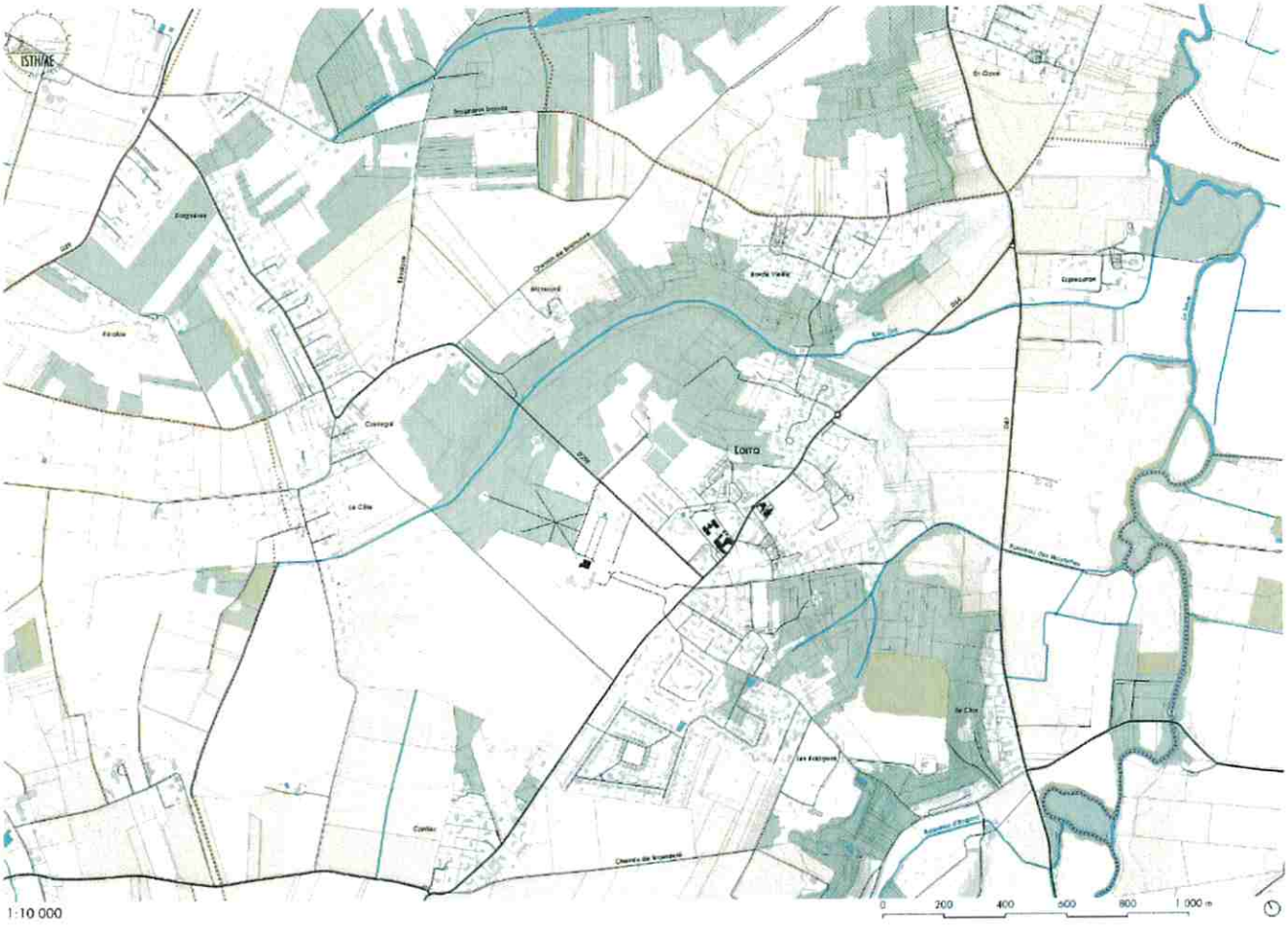

De faible emprise spatiale, le noyau historique de Larra est entouré d'une multitude d'anciennes fermes autour desquelles se sont développés plusieurs quartiers résidentiels. Les quartiers et lotissements des Balaguas, des Coquelicots et de la Pièce Grande datent des années 2000 et 2010. Les espaces boisés ont regagné du terrain depuis les années 1950 et occupent surtout les pentes des versants du plateau de la rive gauche de la Save.

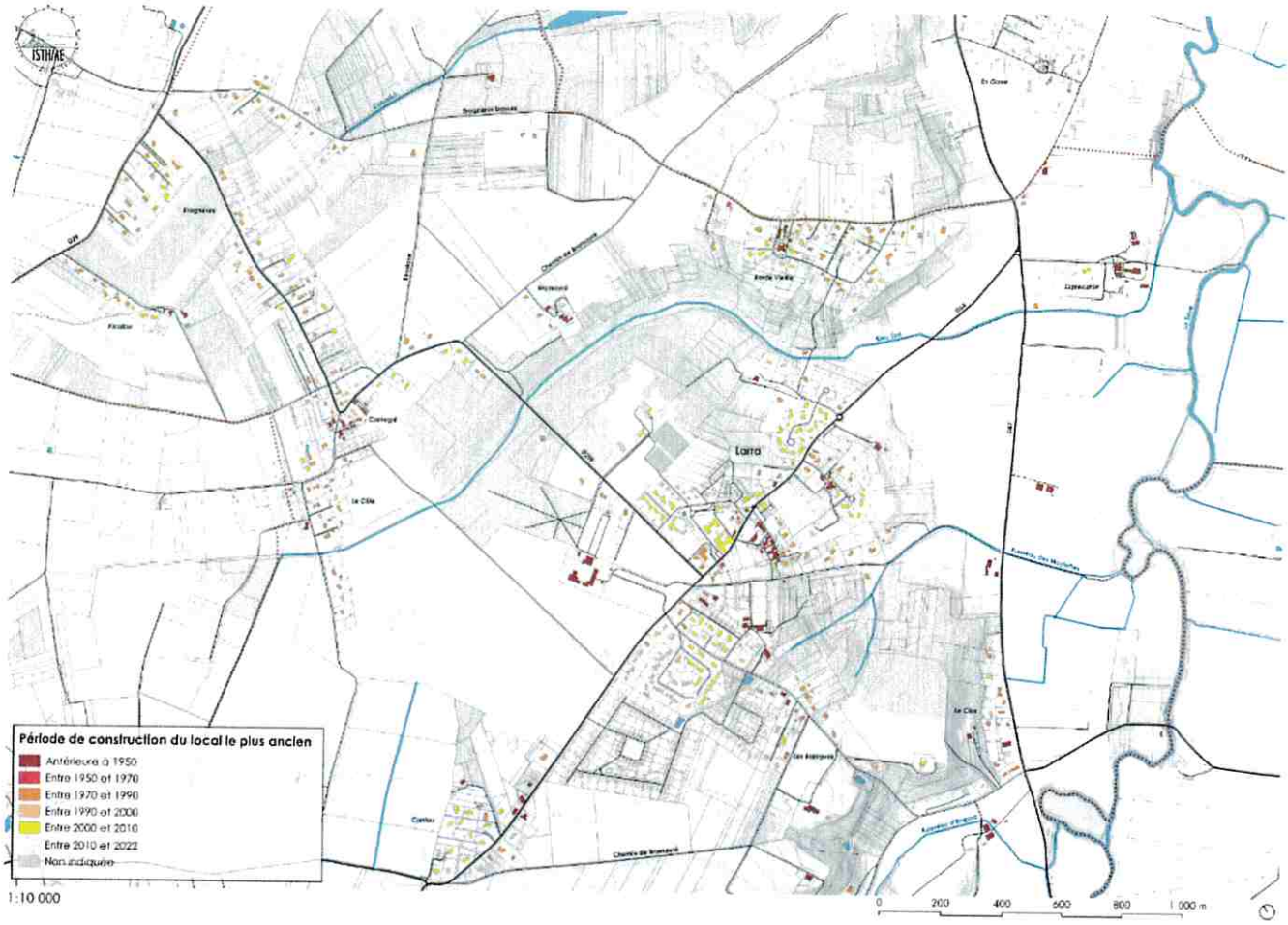

Le noyau historique du village est situé à l'endroit des anciennes gentilhommières, tandis que la place du village se déploie plus au nord entre l'église, le presbytère et l'ancienne école. Les noyaux des hameaux historiques s'entourent de lotissements et d'opérations de logements individuels qui datent essentiellement des années 1980, 1990 et 2000. Le lieu-dit de Cantegril a vu se développer des logements individuels de part et d'autre de la route de Cantegril et du chemin de la Pétinque. D'importantes opérations d'habitat individuel (1990-2000) se déploient au sud-est du village, sur la rue principale ou route de Larra. Une autre opération beaucoup plus récente (2010) s'inscrit en continuité de ces dernières, sans contacts et continuités franches. De toutes nouvelles opérations de logements groupés sont sorties de terre très récemment à proximité des établissements scolaires et de la place du village de Larra.

Évolutions du noyau villageois

1827 1962 2005 2024

Des métairies larrassiennes sur leur plateau, entre Save et ruisseau de Merdans, entre Launac et le bourg de Grenade déjà fort de plus de 4000 habitants en 1850

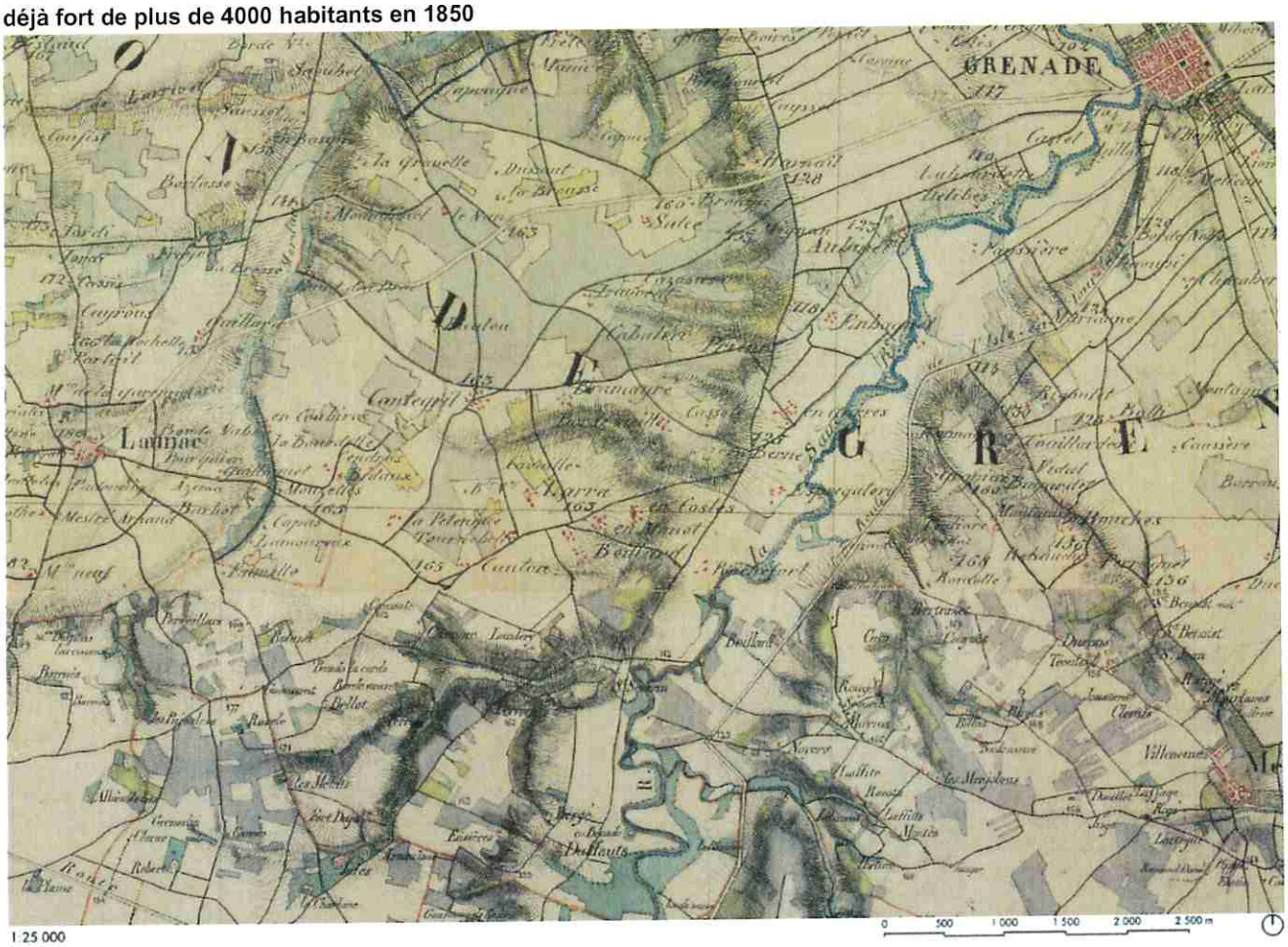

Le hameau de Menot se renforce dans les années 50' et va vers son « indépendance municipale » : la commune prendra finalement le nom de son château de Larra.

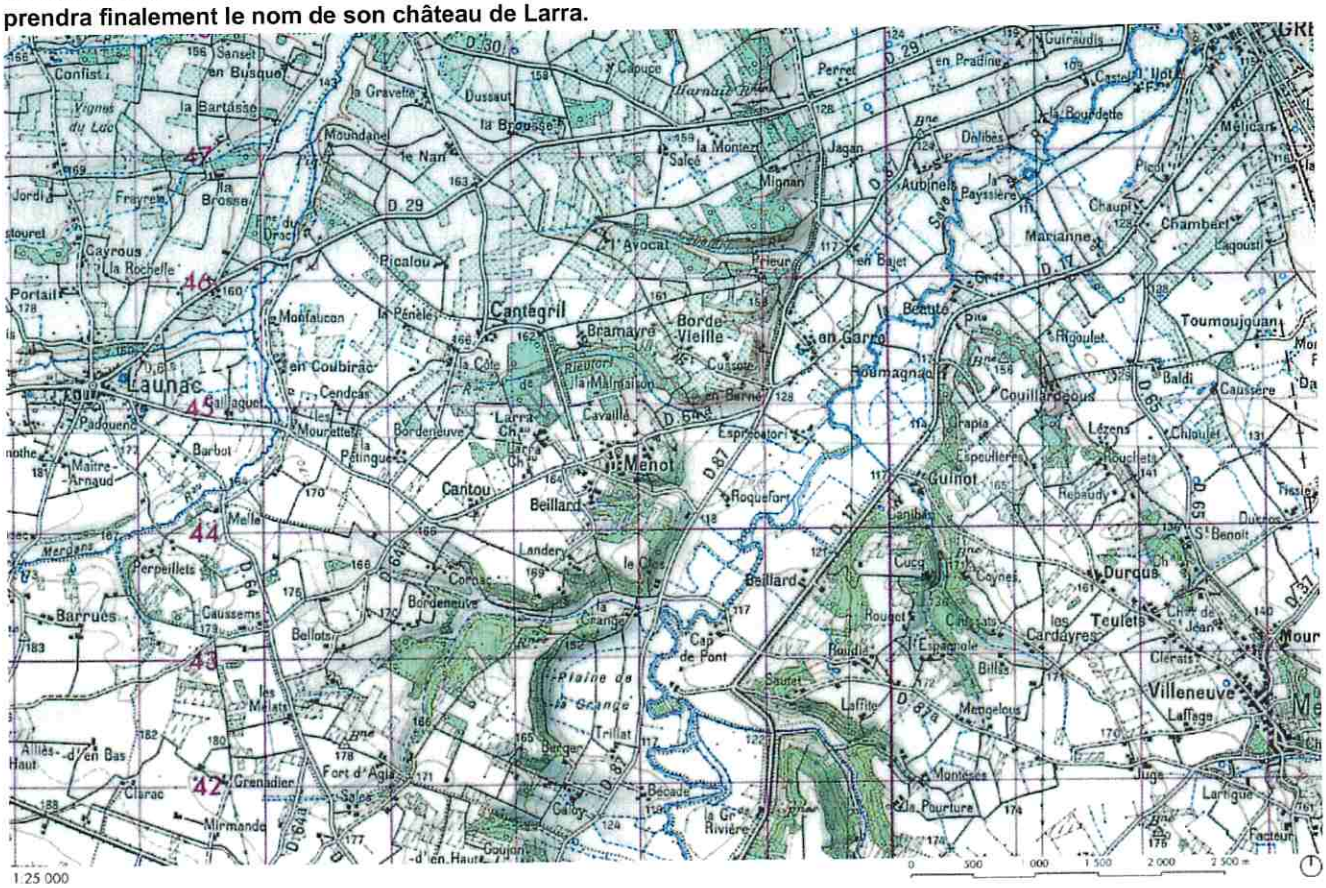

Atouts :	Faiblesses :
_ Le cadre de vie de Larra se trouve relativement préservé, vecteur d'identité et facteur d'attractivité. L'ambiance rurale persiste du fait d'un modèle épars d'urbanisation, et de la présence déterminante d'une dense trame verte et bleue. _ La commune de Larra est celle qui enregistre le taux annuel de croissance démographique le plus élevé parmi les communes environnantes. Ceci traduit l'occurrence d'un certain processus d'affirmation territoriale. _ La commune de Larra se trouve encore dans une phase intense et continue de croissance démographique, s'affirmant par ce biais parmi les communes environnantes. _ La commune de Larra est celle qui enregistre le taux annuel de croissance démographique dû au solde migratoire le plus élevé parmi les communes environnantes. Ceci traduit le degré d'attractivité de la commune. _ La commune de Larra enregistre l'un des taux annuels de croissance démographique dû au solde naturel les plus élevés parmi les communes environnantes. Ceci est le signe de la jeunesse de la structure des âges de la commune. _ La commune de Larra dispose d'une population très jeune. Plus d'un tiers de la population a moins de 19 ans, ce qui impulse l'activité des établissements scolaires, qui s'érigent comme des équipements particulièrement structurants et attractifs ; _ La part des jeunes couples avec enfants est largement prédominante à Larra (51,0% des ménages) ce qui insuffle une importante dynamique au sein du village, notamment au travers de l'activité des groupes scolaires ; _ Le tissu économique et les emplois proposés localement à Larra sont impulsés par la dynamique démographique de la commune : la croissance de la population génère nombre d'activités locales, essentiellement tertiaires ; _ Par son positionnement en proue sur la Save, Larra jouit d'une situation "hors d'eau" privilégiée vis-à-vis de la vallée à laquelle elle fait face. Son paysage, son histoire et sa structure en hameaux constituent les bases d'une identité territoriale riche et potentiellement attrayante. _ La présence de nombreuses bâtisses remarquables, sa topographie et ses nombreux sentiers sont également des atouts intéressants pour développer un projet paysager et urbain en s'appuyant sur les marqueurs forts de son identité. _ Larra possède déjà les bases d'un réseau de modes de déplacement actifs.	_ De faible emprise spatiale, le noyau historique de Larra ne s'impose pas encore comme un centre-bourg suffisamment affirmé, densément peuplé et doté d'une gamme diversifiée et étoffée d'équipements, de commerces et de services. _ Avec un tel rythme de croissance démographique, la commune de Larra doit faire face à une adaptation très rapide de l'offre d'équipements vis-à-vis d'une demande croissante, diversifiée et évolutive. _ La distribution spatiale de la population de Larra se caractérise par la prééminence d'un modèle épars, et le centre-bourg est à peine en cours d'affirmation en tant que centralité attractive et structurante. _ Avec un tel rythme de croissance démographique dû au solde migratoire, la commune de Larra renforce inéluctablement sa vocation résidentielle et son caractère de commune dortoir. _ Le profil démographique de la commune reste peu diversifié : la part des personnes âgées est encore particulièrement faible ; _ Le profil très marqué des ménages de Larra se traduit par une certaine homogénéité du tissu social et signale sans doute la persistance d'une fonction de commune dortoir ; _ Malgré une augmentation notoire du nombre d'emplois proposés localement, Larra ne parvient pas à s'ériger comme une petite polarité d'emplois et la commune assiste malgré tout à une diminution drastique de son indice de concentration d'emplois ; _ Le parcours historique de Larra et ses développements parallèles (autour de plusieurs églises, plusieurs bâtisses remarquables, etc), ont rendu difficile la naissance d'un véritable centre de gravité urbain. _ L'accélération de son urbanisation a généré un étalement urbain désordonné ne permettant pas la lecture d'une identité urbaine, architecturale et paysagère dans certains quartiers. _ Les excroissances urbaines de la commune ne participent pas suffisamment au maillage urbain de Larra et concentrent tous les flux sur les axes principaux.

Opportunités :	Menaces :
_ La commune entreprend des mesures décisives pour conforter son centre-bourg, qui se trouve actuellement en pleine reconfiguration. La position de Larra et les opportunités foncières dans le centre du village sont des atouts pour réussir ce pari ambitieux mais pragmatique de la commune. _ La dynamique démographique offre l'opportunité d'affirmer le centre-bourg de Larra en constituant une offre locale d'équipements, de commerces, de services et d'espaces publics de qualité. _ La dynamique démographique de la commune et les projets menés dans l'objectif de renforcer le centre-bourg sont autant d'opportunités pour que Larra renforce l'animation de son noyau historique en lien avec ses quartiers et hameaux alentours, tout en améliorant la qualité du cadre de vie de la commune. _ La poursuite de la capacité d'attraction de la commune offre de réelles opportunités en termes de réorientation de la croissance spatiale vers le centre-bourg. _ L'importance du solde naturel traduit une forte représentation de jeunes ménages, ce qui peut impulser la vitalité et l'animation du bourg-centre. _Les différents profils de ménages disposent d'une offre de plus en plus adaptée à leurs demandes respectives (enfants et adolescents, personnes âgées,...). _La solvabilité relative des ménages de la commune offre une importante marge de manœuvre pour le développement de la consommation locale et pour l'essor d'activités présentielles. _Les opérations urbaines prévues à proximité de la place du village sont autant d'opportunités pour développer et diversifier le tissu économique tertiaire local. Ce pari ne serait être relevé si ce n'est au travers d'opérations d'aménagement qui contribuent à amélioration de la qualité et le cadre de vie ; _ La possibilité d'insérer des services et des équipements en multi-site dans des bâtiments remarquables ou dans des parcelles encore libres de construction du centre du village contibuerait à renforcer l'attractivité et l'animation de son centre de gravité, tout en promouvant les déplacements de courte distance. _ La concentration de projets autour de la place centrale représente une opportunité de constituer un centre urbain affirmé autour duquel s'organiserait l'ensemble des déplacements	_ Les flux de déplacements quotidiens sont très fortement orientés vers les communes les plus densément peuplées (Merville, Grenade), mais aussi vers la banlieue de l'agglomération toulousaine. Ceci limite pour l'instant inéluctablement l'animation du centre-bourg tout comme l'offre locale en matière de commerces et de services. _ Un risque avéré pour Larra est qu'elle renforce son caractère de commune dortoir. En outre, le rythme de croissance pourrait par ailleurs entamer une phase de décélération, menaçant ainsi le processus d'affirmation de la commune dans le cadran nord-ouest de l'agglomération toulousaine. _ Une spécialisation de la vocation résidentielle de la commune risquerait de banaliser la fonction de Larra dans le milieu dans lequel elle évolue. Le déploiement d'une l'offre ajustée d'équipements, logements, commerces, services et espaces publics est donc primordiale. _ L'attractivité de la commune pourrait se traduire par la croissance des quartiers pavillonnaires malgré les efforts qui visent à renforcer le centre-bourg, ce qui pourrait atténuer cet objectif de la politique communale. _ Le nombre élevé de naissances et la forte proportion d'enfants exige d'adapter et de calibrer l'offre locale en équipements, notamment en matière d'établissements scolaires. _Il existe le risque latent de voir se renforcer à Larra le caractère de commune dortoir. L'aménagement de la zone d'activités de Gaoussem doit être conduite avec soin, de sorte à ne pas bousculer les équilibres économiques de la commune et ne pas entraver le délicat renforcement des activités tertiaires autour de la place du village. _La constitution d'îlots urbains de plus en plus vastes et la création d'impasses à répétition étirent les distances, éloignent les services et les équipements, et renforcent la dépendance à l'automobile. Sans une planification de l'offre de déplacements et un remaillage urbain opportun, c'est la qualité et le cadre de vie qui se retrouvent aujourd'hui menacés. _La création d'une zone artisanale très éloignée du centre urbain risque de freiner le dynamisme de ce dernier.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

AXE 1 - AFFIRMER ET ANIMER LE CENTRE DU VILLAGE DE LARRA

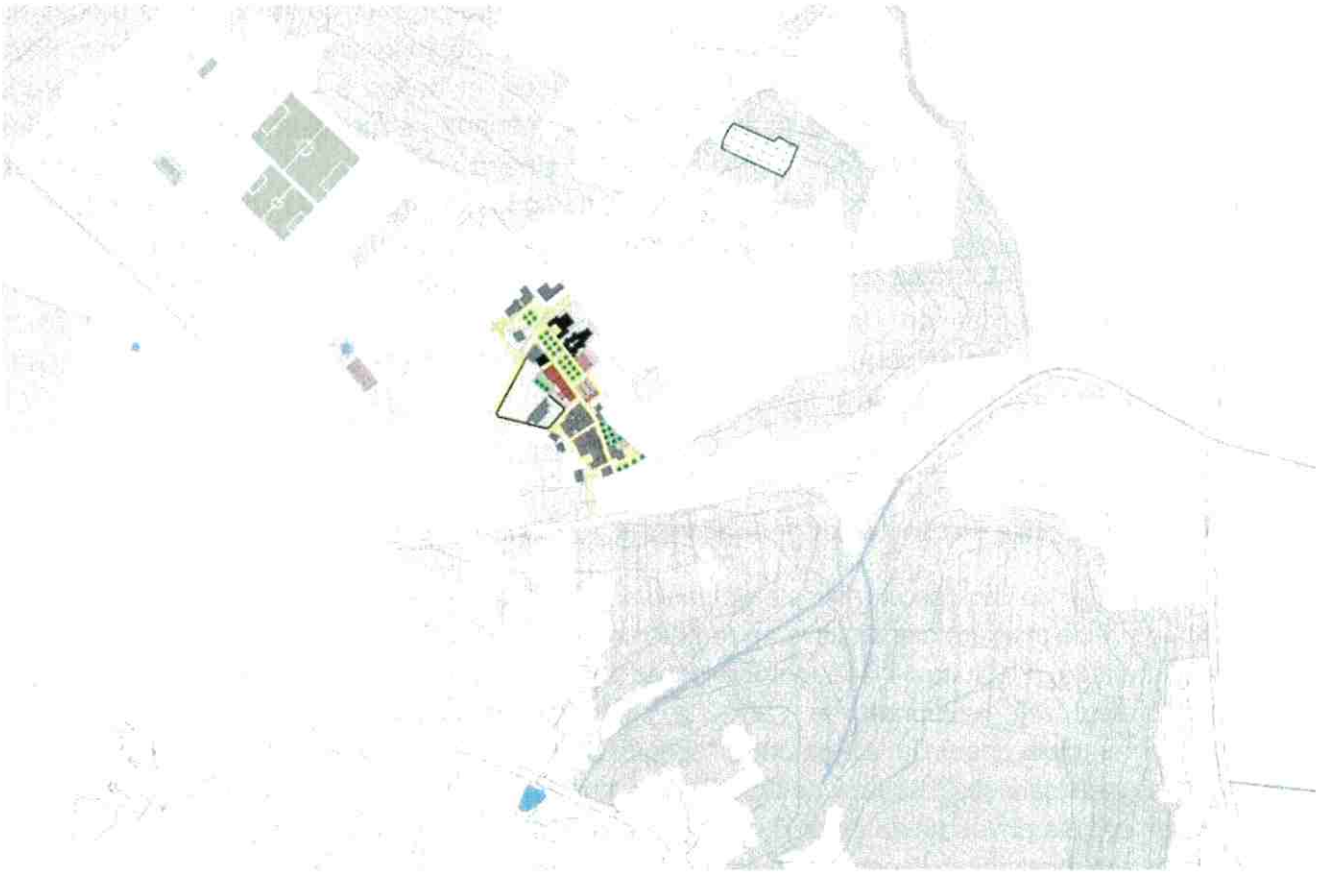

1.1. Requalifier les espaces publics du noyau historique

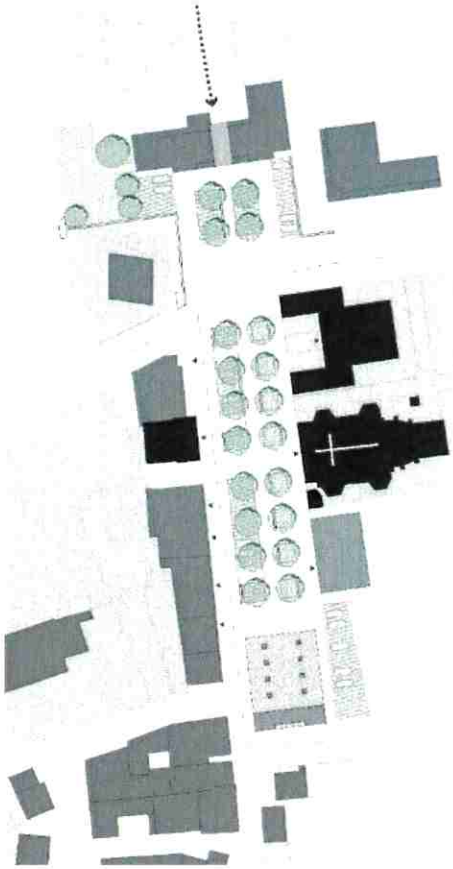

L'objectif de la commune est de proposer un réaménagement profond de l'espace central du village, à savoir la place Pontich dans tout son ensemble et dans toute sa longueur. Il s'agit de (re) créer un véritable "centre de gravité" à l'échelle du village, du centre-bourg, et de la commune. Lieu de rencontre qualitatif et convivial, celui-ci doit favoriser l'installation d'activités commerciales et de services pour ainsi renforcer l'attractivité du centre du village et sa pratique régulière de la part des Larrasiennes, Larrasiens ou et visiteurs plus ou moins occasionnels. Quoi qu'il en soit, la place Pontich a donc pour vocation de devenir un espace référentiel qui permette aux habitants de la commune de se repérer et de se situer dans un contexte d'urbanisation fragmentée et souvent anomique. L'équipe municipale a d'ores-et-déjà constitué un groupe de travail composé par des habitants et des représentants d'associations afin de réfléchir au devenir de la "place du village", tandis que des ateliers participatifs ont été réalisés avec l'appui du CAUE. Assurément, l'image et l'identité même du village dépendent de la réussite de ce projet de réaménagement.

Le projet d'aménagement de la place Pontich concerne une grande surface rectangulaire orientée nord/sud allant de l'immeuble au portique au nord jusqu'à la place du lavoir au sud. L'équipe municipale et son groupe de travail ont défini des éléments de programme dont il ressort clairement l'intention de végétaliser cet espace, de limiter au maximum les places de parking, et de favoriser les modes de déplacements doux (piétons, cycles). L'objectif est également de déployer une offre adaptée en matière de mobilier urbain avec bancs à l'ombre, toilettes publiques, et boîtes à livres. Le projet visera à décrouter un sol fortement goudronné et à utiliser des matériaux perméables tout en étendant les plantations d'arbres afin de compléter le mail existant. Il s'agira également de créer des poches de végétation en pied d'arbres et d'y associer des murets en brique qui feront office de mobilier urbain. En outre, les traitements minéraux imperméables devront permettre la circulation automobile, tandis que des voies permettront de mettre en relation la place Pontich à la place derrière la mairie, bien plus végétale. Quelques places de stationnement latéralisées seront proposées côté nord. La place réaménagée devra par ailleurs permettre au marché du mardi soir de s'y tenir ainsi que des évènements comme le vide grenier, tout comme la fête de Larra.

1.2. Conforter l'offre d'activités et de logements autour de la place Maurice Pontich

L'objectif primordial de l'équipe municipale de Larra est de favoriser la conduite de projets spécifiques qui contribueront de manière significative au renforcement, à la revitalisation, et à l'animation du noyau historique du village. A la suite de l'inauguration récente de la maison des associations (la "maison pour tous") et du seul café-restaurant de Larra, la commune souhaite répliquer des opérations de requalification en plein coeur du village dans l'optique de favoriser l'installation de nouvelles activités commerciales et de services (bureaux de type co-working). Parallèlement, il s'agit aussi d'accompagner le portage de projets privés (installation d'un centre médical et d'une pharmacie). Pour mener à bien son projet de redynamisation, la commune entend bien s'appuyer sur les opportunités que lui confèrent ses multiples propriétés foncières dont elle dispose en plein coeur du village, qui plus en est position privilégiée en face de l'église et sur la Place Pontich.

AXE 2 - ARTICULER LES POURTOURS DU NOYAU HISTORIQUE POUR FAIRE CENTRE ET BOURG

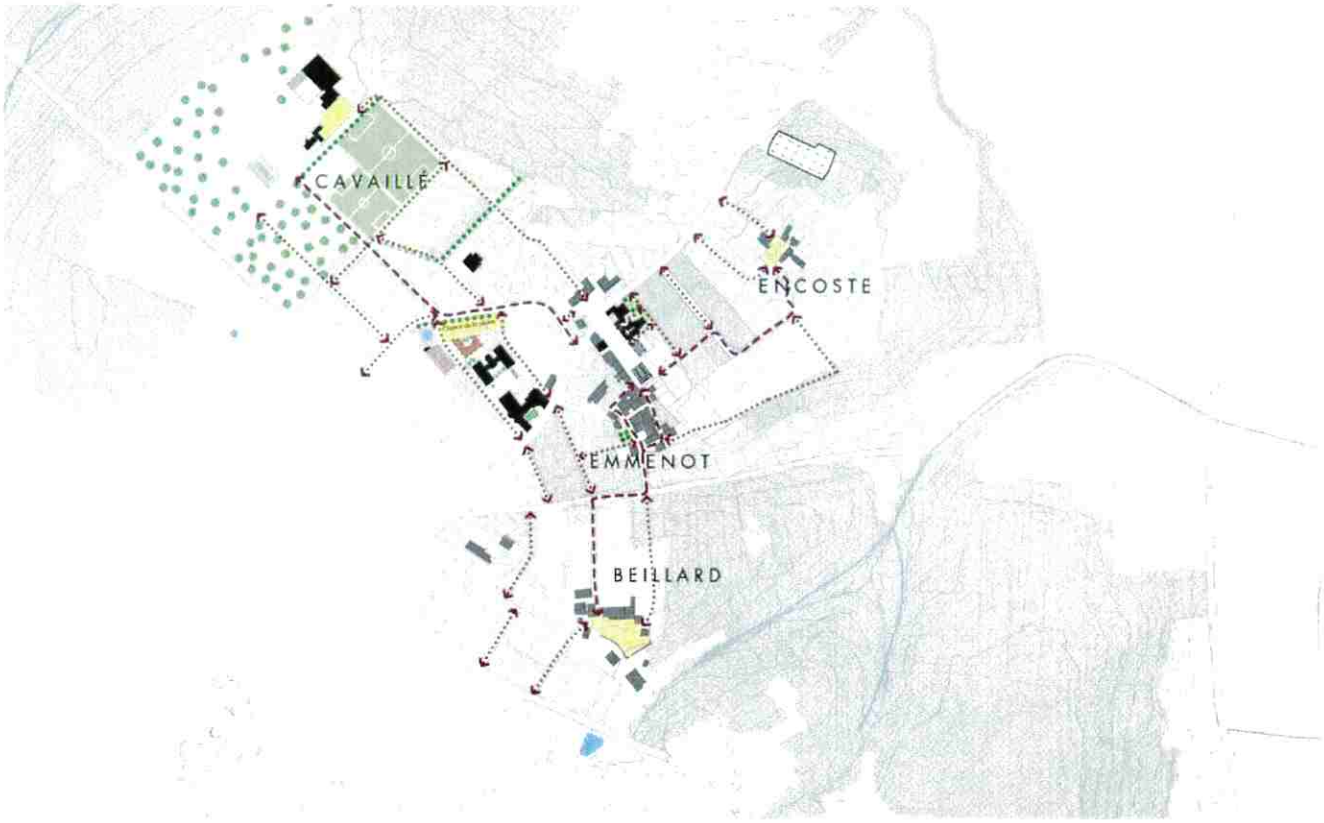

2.1. Articuler les lotissements et hameaux de Beillard, En Coste et de Cavaillé au cœur de village

L'objectif fondamental de la municipalité consiste à identifier et à conduire des projets stratégiques qui permettent de connecter, d'intégrer et de mettre d'avantage en relation le centre du village et les sous-ensembles urbains qui l'entourent, à savoir les « quartiers » de Beillard (et par extension les lotissements des Balaguas, de la Pièce Grande et des Coquelicots), d'En Coste (et les futurs « Jardins d'Emmenot ») et de Cavaillé (avec son pôle sportif et ses nouvelles opérations d'habitat). La commune a déjà lancé plusieurs projets, notamment de cheminements doux ou d'espaces publics d'interface comme celui des « jardins de la mairie », situé entre le cœur du village (place Pontich) et l'opération des jardins d'Emmenot (OAP « Derrière la mairie »). D'autres projets stratégiques sont prévus dans la même optique : l'aménagement de voies vertes entre le centre du village et le domaine de Cavaillé, ou l'aménagement de d'espaces publics qualitatifs et d'interface intérieure (entre les quartiers du centre bourg) et extérieure (entre le centre-bourg et les communes voisines).

2.2. Développer le pôle sportif et de loisirs du domaine de Cavaillé

L'objectif de la commune est de poursuivre la construction de nouveaux équipements au sein du domaine de Cavaillé, tout en veillant à améliorer son intégration spatiale au sein d'un centre-bourg "en train de se faire". Outre la mise en valeur des espaces naturels du domaine (avec sa forêt, ses quatre mares, et le passage du ruisseau du Rieutort), l'équipe municipale souhaite continuer d'investir le secteur de la prairie en y confortant l'offre d'activités sportives. Dès à présent, il s'agit de lancer le projet de construction d'un équipement spécifique qui est vouée à renforcer l'originalité de l'offre sportive larrasienne. Il s'agit de bâtir une structure afin de couvrir les terrains existants de pétanque et un nouveau terrain de padel. Ainsi, la pratique de ces activités, dont la dernière est en vogue, pourra être réalisée aussi bien par temps sec que par temps de pluie. La structure en question sera équipée de panneaux photovoltaïques.

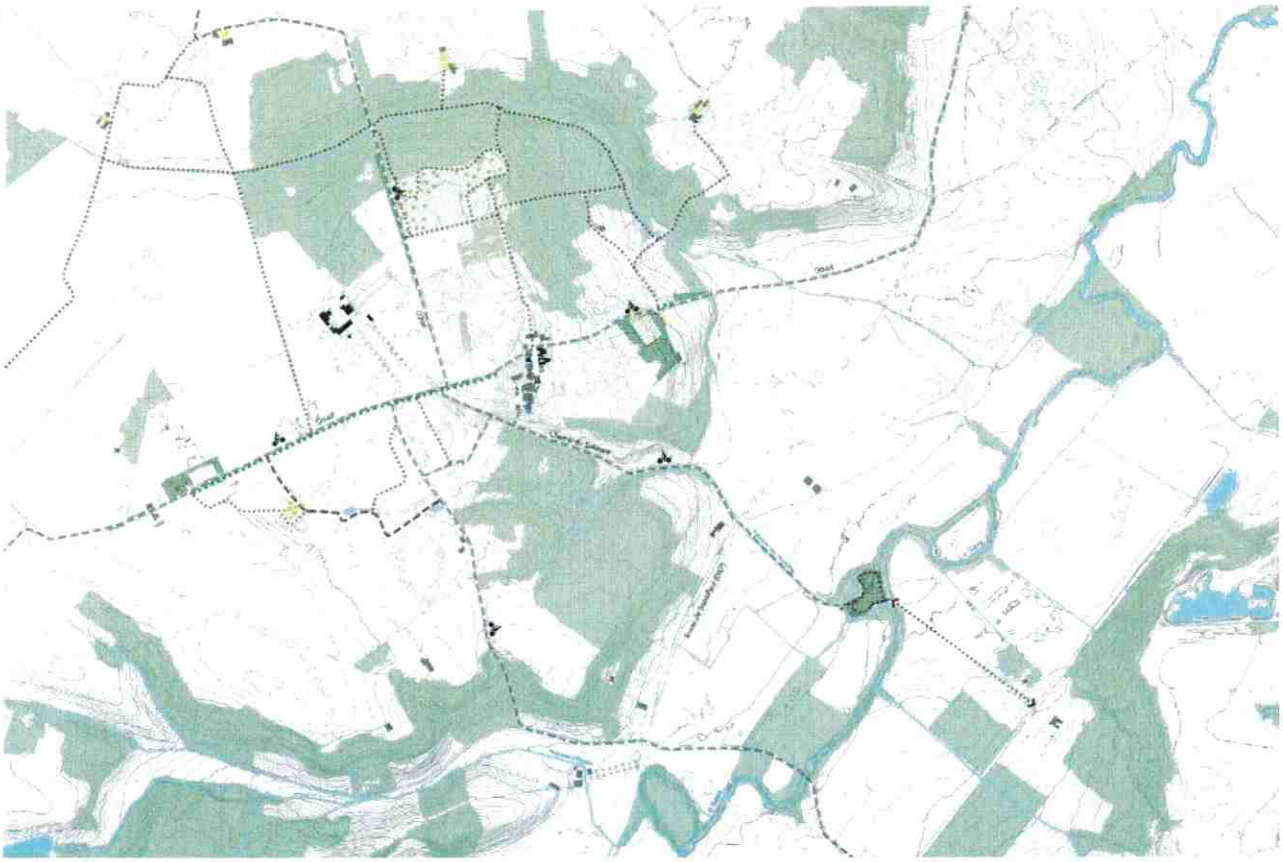

3.1. Réinvestir la plaine de la Save

L'équipe municipale de Larra entreprend de développer un projet innovant en matière d'aménagement naturel et paysager au sein de la vallée de la Save. L'objectif est bel et bien de mettre en valeur, d'équiper, et de rendre accessible l'infrastructure paysagère que constitue ce milieu fluvial, avec son cours d'eau, ses berges, sa ripisylve, et sa vallée. L'objectif de la commune, avec la CCHT, consiste à aménager un site remarquable situé sur les berges de la Save afin de proposer aux habitants un espace sensibilisation, de découverte et de mise en valeur environnementale. Celui-ci serait associé à un projet de maraîchage à déployer sur plusieurs parcelles agricoles attenantes afin que la population puisse réellement investir ce lieu et impulser des pratiques éco-responsables. L'équipe municipale souhaite inscrire ce projet à l'échelle intercommunale afin de sensibiliser les habitants sur la singularité et la richesse de ce milieu naturel.

3.2. Préserver la biodiversité et améliorer l'accessibilité des paysages larrassiens

Le changement climatique, la hausse des températures, l'extinction massive de la biodiversité, l'appauvrissement des sols, ou l'homogénéisation des paysages, sont des problèmes majeurs auxquels il faut faire face, priorisant de fait l'aménagement rural et des connectivités écologiques. À la suite des initiatives de préservation et de valorisation entreprises dans le domaine de Cavaillé ou dans le bois des Tachounes, ou de l'élaboration de son Atlas de la biodiversité, l'équipe municipale de Larra souhaite poursuivre ces efforts en matière de préservation et de restauration écologique. Cela passera d'abord par la mise en place d'une stratégie de restauration des connectivités écologiques, notamment des trames bocagères et de la ripisylve, aussi bien dans les terrasses que dans la plaine de Save, mais aussi par le renforcement de l'accessibilité des espaces de nature, des écosystèmes et des paysages locaux.

- *Il s'agit ici de donner une vision panoramique du Projet de Développement et de Valorisation envisagé par la commune à court terme (2022-2025), et à moyen et long terme (au-delà de 2026) - Format littéraire entre 1 et 3 pages.*
- *Le Projet de Développement et de Valorisation structuré en AXES donne le cadre des projets qui seront ensuite menés par la Commune. Chacun des axes stratégiques pourra ainsi être développé en propositions d'actions dans l'article suivant (article 4).*

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028.**

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Tolosan, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- du territoire communautaire de la communauté de communes des Hauts Tolosans

Suite à la création de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans (CCHT), issue de la fusion en janvier 2017, des communautés de communes « Save et Garonne » et « Coteaux de Cadours », Larra reste un pôle de centralité et de services pour son bassin de vie.

La démarche de revitalisation du Bourg Centre proposée par la commune et la Communauté de Communes des Hauts Tolosans a pris appui sur les axes et objectifs prioritaires définis par le SCOT Nord Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le Projet de Territoire et le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes.

Tous les acteurs de ce territoire partagent des intérêts convergents, les actions proposées permettront une amélioration du cadre de vie, notamment au regard des objectifs de développement durable et une dynamisation de l'ensemble du territoire.

La stratégie de développement retenue pour ce projet en témoigne.

L'objectif est bien ici, de développer l'attractivité du Nord Toulousain. Développer l'emploi sur le territoire, faciliter les mobilités collectives et mobilités douces devraient profiter à l'ensemble d'un territoire qui subit les nuisances liées à la saturation de ces axes routiers.

Il en va de même pour l'offre commerciale et de services proposée sur le territoire. Parfaitement organisée dans ses complémentarités, elle doit permettre à une population toujours plus nombreuse, d'éviter des déplacements vers les zones commerciales de Blagnac et de Colomiers, et de trouver sur place une offre solide, variée, active et répartie en fonction de ses spécificités.

Les possibilités d'actions sur le logement, notamment dans le cadre de dispositifs organisés par l'ANAH et le Conseil Départemental, profiteront également à tous. La volonté marquée de favoriser l'implantation de jeunes actifs, d'attirer les familles et de permettre l'aménagement de logements pour le maintien de personnes âgées à domicile, est une volonté commune à l'ensemble d'un territoire.

Le pilotage de la politique de l'habitat et l'organisation du territoire au sein d'un réseau structuré et coordonné de partenaires permettra de relever le défi de cet essor démographique majeur.

Le territoire des Hauts Tolosans, et ses Bourgs-Centres (Grenade, Merville, Cadours, Daux et Larra), révèleront encore une fois leur modernité et leur capacité à proposer une autre façon d'habiter, une utilisation de l'espace plus durable, mais aussi un processus de projet qui permettra l'expérimentation et l'implication collective de tout le territoire.

- du territoire de projet du PETR Pays Tolosan

Sur le Territoire du PETR Pays Tolosan, ce sont 26 communes pré-fléchées vers le dispositif Bourg Centre. Elles jouent un rôle central sur le territoire et doivent répondre aux attentes de la population dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs...

Le projet de contrat territorial du PETR Pays Tolosan Occitanie 2022-2028 est un document partagé et fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en actions opérationnelles.
Il assure une cohérence des différentes politiques menées et décline une vision stratégique commune en plans d'actions. Le projet de territoire s'articule autour de 3 grands enjeux dans lesquels le contrat bourg-centre de Larra s'inscrit pleinement.

ENJEU 1 Améliorer et préserver la qualité de vie	***Objectif Stratégique 1 Développer des équipements et services à la population***	***Mesure Opérationnelle 1.1*** *Aménagements des espaces publics et valorisation des Bourgs Centres*
		Mesure Opérationnelle 1.2 *Accompagnement à l'élaboration d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre*
		Mesure Opérationnelle 1.3 *Lutter contre la désertification médicale*
	Objectif Stratégique 2 Libérer les énergies sportives et culturelles	***Mesure Opérationnelle 2.1*** *Répondre aux besoins en équipements et services aux publics*
		Mesure Opérationnelle 2.2 *Construction ou extension d'équipements de services mutualisés*
		Mesure Opérationnelle 2.3 *Lieux d'accueil en faveur de la petite enfance*
ENJEU 2 Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée	***Objectif Stratégique 3 Démultiplier l'activité et l'emploi***	***Mesure Opérationnelle 3.1*** *Asseoir la destination touristique du Pays Tolosan*
		Mesure Opérationnelle 3.2 *Développer et qualifier les infrastructures économiques*
		Mesure Opérationnelle 3.3 *Expérimenter de nouvelles formes de travail*
	Objectif Stratégique 4 Accompagner une économie plus résiliente et vertueuse	***Mesure Opérationnelle 4.1*** *Développer et structurer les filières courtes*
		Mesure Opérationnelle 4.2 *Réaliser des études préalables et aider au démarrage d'activités nouvelles*
		Mesure Opérationnelle 4.3 *Sensibiliser la population à l'économie circulaire*
ENJEU 3 Favoriser un développement engagé dans la lutte contre le changement climatique	***Objectif Stratégique 5 Faire circuler les hommes, les données et les flux***	***Mesure Opérationnelle 5.1*** *Développer l'intermodalité*
		Mesure Opérationnelle 5.2 *Création de connexions physiques*
		Mesure Opérationnelle 5.3 *Innover et expérimenter pour un territoire connecté*
	Objectif Stratégique 6 Impulser la transition énergétique et écologique	***Mesure Opérationnelle 6.1*** *Préserver et valoriser les ressources naturelles*
		Mesure Opérationnelle 6.2 *Favoriser les énergies propres*
		Mesure Opérationnelle 6.3

		Renforcer la performance énergétique et promouvoir la mise en œuvre d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire de la communauté de communes des Hauts Tolosans

La communauté de communes des Hauts Tolosans exerce un certain nombre de compétences que les communes ont transférée en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique, touristique, protection de l'environnement, voirie, cadre de vie et logement.

Dans ce cadre et à la suite de la fusion, elle a élaboré un projet de territoire axé sur la construction d'une identité économique créatrice de valeur, la transition écologique, l'amélioration du cadre de vie et la mise en place d'une nouvelle gouvernance partagée.

Les modalités d'intervention sur le projet Bourg-Centre de la commune de Larra se feront dans le respect des compétences statutaires, selon les financements existants.

- du territoire de projet du PETR Pays Tolosan

Le PETR Pays Tolosan coordonne plusieurs outils contractuels permettant de réaliser les actions en cohérence avec le projet de territoire.

Pour cela, le PETR Pays Tolosan peut accompagner les projets inscrits dans le cadre du Contrat Bourg Centre de Fronton au travers :

1. Du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2022-2027, approuvé par la Commission Permanente de la Région le 9 février 2023,
2. Du Contrat de Relance et de Transition Écologique 2020-2026 signé avec l'Etat
3. Du programme LEADER 2023-2027,
4. Du Projet Alimentaire de Territoire du PETR Pays Tolosan,
5. Des AMI et AAP européens, français et régionaux

Au titre de ces procédures contractuelles, les services du PETR Pays Tolosan pourront être sollicités afin d'apporter une assistance technique à la recherche des moyens financiers mobilisables dans la mise en œuvre des projets ainsi que pour le suivi des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires.

Le PETR Pays Tolosan est le relais local du dispositif « Bourgs Centres » qui permet de soutenir les projets de développement et de valorisation des bourgs centres pour renforcer leur attractivité, notamment par l'aménagement de leurs espaces publics, leurs équipements...

- d'autres partenaires (EPFO, Chambres consulaires, CAUE)

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de la Haute Garonne et Modalités d'intervention et contributions du Département

Des politiques contractuelles pour redynamiser les centres-bourgs.

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental porte une attention toute particulière aux espaces communaux qui constituent des lieux de vie indispensables au lien social et au bien-vivre sur l'ensemble du territoire haut-garonnais.
C'est pourquoi le Conseil Départemental accompagnera les communes qui s'engageront dans une politique Régionale ou Nationale visant à renforcer l'attractivité et le dynamisme des communes.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.
A cet effet, il soutient historiquement les investissements et les projets qui visent à redynamiser les communes : requalification de voiries et d'espaces publics, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, projets touristiques...

C'est en prenant en compte chaque particularité locale que le Département souhaite renforcer le maillage des polarités de la Haute-Garonne.

Des politiques contractuelles pour réussir la bifurcation écologique

Engagé depuis de plusieurs années dans la lutte pour la préservation du climat, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'inscrit pleinement dans les stratégies et les orientations de l'Etat et de la Région en faveur de la transition écologique.
Ainsi face à l'accélération du réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité, le Conseil départemental souhaite favoriser l'émergence de projets s'inscrivant dans ces démarches
Le 18 octobre 2022, l'assemblée départementale réunie en session extraordinaire consacrée à la transition écologique a souhaité mettre en avant les orientations stratégiques suivantes :

- Veiller sur la ressource en eau
- Agir pour la reconquête de la biodiversité
- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables pour sécuriser une alimentation locale de qualité
- Développer les mobilités durables
- Renforcer l'engagement de la Haute-Garonne dans la trajectoire de la transition énergétique
- Accélérer la rénovation des logements privés et publics
- Inscrire la transition écologique au cœur des politiques d'aménagement du territoire
- Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire

Le Conseil départemental sera donc particulièrement attentif aux projets des collectivités haut-garonnaises qui s'inscrivent dans l'une de ces thématiques prioritaires.
Au titre de ses politiques d'interventions territoriales, le Conseil départemental étudiera la pertinence des projets à programmer de façon collégiale avec l'ensemble des cofinanceurs.
L'engagement du Département au bénéfice des projets inscrits se fera notamment au titre :

- des « Contrats de territoire », signés pour 2022-2027 avec l'ensemble des communes membres de la Haute-Garonne ;
- des « Contrats de projets territoriaux » 2022-2027, signés avec l'ensemble des Communautés de communes et des Communautés d'agglomération de la Haute-Garonne ;
- des nombreux dispositifs d'aides dits « sectoriels », permettant au Conseil départemental de participer à la réalisation d'opérations thématiques, hors cadre contractuel du Département (ESS, Tourisme, habitat, environnement, mobilité, urbanisation...).

Par ailleurs, un cofinancement équilibré sera recherché avec les partenaires institutionnels. Cet objectif sera étudié dans chacune des instances de pilotage dédiées aux programmations contractuelles territoriales.
Les services du Département étudieront les dossiers de demandes de subvention adressés au Conseil départemental selon les règlements et modalités en vigueur de ses différents dispositifs de soutien aux collectivités haut-garonnaises.

En tant que délégataire des aides à la pierre, le Conseil départemental pourra également apporter son soutien financier sur fonds délégués de l'Etat, tant pour les aides à l'habitat social public que pour les aides à l'amélioration de l'habitat privé, en aides aux travaux comme en financement de dépenses d'ingénierie d'opérations programmées de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).
Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et comités de pilotage organisés à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention.

De plus, dans le cadre de la plateforme d'ingénierie du département, le Conseil départemental pourra également mobiliser son ingénierie territoriale auprès des communes et de leur regroupement afin de les accompagner dans le montage et la mise en œuvre de leurs projets.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.
Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc…
L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,…

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.
La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou
par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.
Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr
et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

L'Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques

ARIS

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a souhaité créer en 2020 l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS), afin de relocaliser en Occitanie des activités ou savoir-faire clés indispensables, assurer l'autonomie de la région sur le plan économique, accélérer la transition écologique du territoire et favoriser l'émergence de l'économie de demain.

Créée pour répondre aux enjeux forts de relocalisation et de souveraineté mis en exergue par la crise COVID, l'ARIS va permettre d'accompagner les meilleurs projets des entreprises d'Occitanie de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles stratégiques, tout en développant les filières d'avenir.

L'ARIS va permettre de soutenir des projets en particulier dans les secteurs clés de la santé, l'alimentation, les transports intelligents, la transition climatique et le numérique... en devenant actionnaire d'entreprises régionales sur des projets de création, de diversification, de développement ou de transformation avec des solutions de portage immobilier : mobilisation de fonds propres ou quasi fonds propres et constitution de sociétés de projets.

L'objectif de la Région est de permettre aux entreprises locales de développer sur le sol régional, les activités dont nous avons besoin.

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Commune de Larra.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Larra
- la Communauté de communes des Hauts Tolosans
- le PETR, Pays Tolosan,
- la Région,
- le Département
- autres signataires.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Larra (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la / les communes de XXXXX et / ou de la Communauté de Communes / d'Agglomération de XXXXX.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXX le XXXXXX

Le Maire de la Commune de Larra **Jean Louis MOIGN**	**Le Président de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans** **Jean-Paul DELMAS**	**Le Président du PETR Pays Tolosan** **Patrice LAGORCE**
Le Président du Département de la Haute Garonne **Sébastien VINCINI**	**Directeur de l'Etablissement Public Foncier** Dominique Buisson Directeur foncier Ouest EPF Occitanie	**La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée** **Carole DELGA**

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
  - *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
  - *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;*
  - *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

ISTHME : Les fiches actions seront insérées après avoir inclus l'ensemble des corrections / observations de la commune + PPA depuis le CANVA

Axe 1	**Fiche action 1.1.**
Intitulé de l'axe stratégique *Ex : RENFORCER L'ATTRACTIVITE POUR L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS*	**Titre de l'action :** *Ex : Développer une offre de logements adaptée par la rénovation de bâti ancien*
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Rappeler ici brièvement les enjeux identifiés permettant de resituer cette action dans la stratégie d'ensemble.	
Objectifs stratégiques	
Décrire ici les objectifs stratégiques de l'action en quelques lignes.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1. : *ex : Création de logements sociaux dans l'ancien…*

Descriptif : *XXXXXX (3 à 4 lignes maximum)*

***Référentiel territorial du Pacte Vert** : à compléter en fonction des 6 axes prioritaires (cf Liste Article 7 du présent contrat).*

Maître d'ouvrage :

Coût estimatif : *éléments connus à ce stade du projet, la précision du montant attendu ici n'est pas celui de la programmation financière.*

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

☐ *2022*
☐ *2023*
☐ *2024*
☐ *2025*
☐ *2026*
☐ *2027-2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique :
Partenariat financier :
Citer les partenaires potentiellement concrnés pour la mise en œuvre de ce projet (Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, Région, CD, CCI, CAUE, …)

Document graphique

Permettant de resituer le projet dans son contexte

(à minima carte de localisation
et/ou
Tout autre élément utile à la compréhension du projet).

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS 2022-2024

L'attention est attirée sur le fait que ***l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.***

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
  - *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
  - *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial du Pays Pyrénées Méditerrannée;*
  - *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur*

Code signets à utiliser :

- *Pour la période 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ✪ « supprimées »*
- *Pour la période 2022-2026 : 🕑 phase « études » ; ➲ phase » réalisation »*
- *Indiquer les nouvelles actions en gras.*

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS	AVENANT CONTRAT 2nde GÉNÉRATION	2025	2026	2027 2028	2028 et +	Objectif territorial du pacte vert
AXE 1 - AFFIRMER ET ANIMER LE CENTRE DU VILLAGE DE LARRA						
1.1. Requalifier les espaces publics du noyau historique	1.1.1. Réaménager la place Maurice Pontich					2 / 4 / 6
	1.1.2. Construire une halle sur la place centrale Maurice Pontich					1 / 2 / 4 / 5 / 6
1.2. Conforter l'offre d'activités et de logements autour de la place Maurice Pontich	1.2.1. Réhabiliter le bâtiment du 8 rue Emmenot (bureaux de type co-working/petits appartements à l'étage)					2 / 4 / 5 / 6
AXE 2 - ARTICULER LES POURTOURS DU NOYAU HISTORIQUE POUR FAIRE CENTRE ET BOURG						
2.1. Articuler les lotissements et hameaux de Beillard, En Coste et de Cavaillé au coeur de village	2.1.1. Aménager un sentier entre la rue des Sarments et le gymnase de Cavaillé					2 / 4 / 6
	2.1.2. Aménager une place intermodale équipée (abris, mobilier urbain, signalisations) pour anticiper l'arrivée des nouvelles lignes de bus régionales (rue de la plaine, derrière l'école)					2 / 4 / 5 / 6
	2.1.3. Créer un parking végétalisé à côté des services techniques de la mairie					4 / 6
2.2. Développer le pôle sportif et de loisirs du domaine de Cavaillé	2.2.1. Aménager un terrain de Padel et une ombrière photovoltaïque dans le domaine de Cavaillé					1 / 2 / 4
AXE 3 - PRATIQUER, CONNECTER ET VALORISER LES PAYSAGES DE SAVE ET GARONNE						
3.1. Réinvestir la plaine de la Save	3.1.1. Réaliser un projet d'aménagement paysagé sur l'île-méandre de la Save à la confluence du ruisseau des Maytettes avec une traversée vers Merville					1 / 2 / 3 / 4 / 6
	3.1.2. Développer un projet de maraîchage dans la terrasse alluviale de la Save, au niveau de la confluence du ruisseau des Maytettes					1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6
	3.1.3. Étendre le cimetière de la commune et aménager un espace public en belvédère sur la plaine de Save et Garonne					2 / 4
3.2. Renforcer les corridors écologiques et les synergies intercommunales	3.2.1. Rétablir et restaurer la ripisylve et la trame bocagère					2 / 3 / 4
	3.2.2. Élaborer une étude de cohérence territoriale des Hauts Tolosans (déplacements, équipements, économie, tourisme, histoire, paysage)					2 / 3 / 4 / 5 / 6

Phase études — Phase réalisation